



COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PROCÈS-VERBAL

35^e SÉANCE TENUE LE 8 MARS 2004

DATE : Le 8 mars 2004

HEURE : 17 h

LIEU : Maison du Citoyen, salle Gatineau, 1^e étage, 25, rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres

M. Simon Racine, président, district de Limbour (n^o 9)
M^{me} Thérèse Cyr, vice-présidente district des Riverains (n^o 10)
M. Richard Jennings, membre, district de Deschênes (n^o 3)
M. Richard Bégin, citoyen
M. M. Denis Charlebois, citoyen
M. Daniel Gauvreau, citoyen
M. Claude Potvin, citoyen

Ressources externes

M. Guy Benoît
M^{me} Johane La Rochelle

Ressources internes

M. Éric Boutet, chef de division réglementation et planification
M. Louis Chabot, coordonnateur / aménagement
M. David Leclerc, adjoint au directeur du cabinet du Maire
M^{me} Marie-Claude Martel, responsable réglementation
M. Réjean Martineau, chef de division programmes et projets
M^{me} Liliane Moreau, coordonnatrice en urbanisme / secteur Aylmer
M^{me} Chantal Lanoix, coordonnatrice / projets
M. Jean-Guy Ouellette, gestionnaire de projet
M^{me} Anh Richez, coordonnatrice / projets
M^{me} Josée Sabourin, adjointe au Directeur
M^{me} Nancy Trottier, chargée de la réglementation

Secrétaire

M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des comités

Autres

M. Pierre Marcotte, M. Pierre Bélanger et M^{me} Manon Bélanger

ABSENCE :

M^{me} Nicole Robitaille-Carrière, citoyenne

DISTRIBUTION : Aux membres du CCU, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

1. Ouverture

Le président constate l'atteinte du quorum et ouvre l'assemblée à 17 h 40.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté en supprimant l'article 7.

1. Ouverture
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Date de la prochaine assemblée
4. Présentation du projet de réaménagement des boulevards Maisonneuve et Saint-Laurent
5. Critères de définition des villages urbains
6. Discussion sur les composantes identitaires de la Ville
7. Consultation des groupes d'intérêt, cahier du participant
8. Levée de la séance

3. Date de la prochaine assemblée

La prochaine séance est fixée au 16 mars 2004.

4. Présentation du projet de réaménagement des boulevards Maisonneuve et Saint-Laurent, district de Hull (n° 8), secteur Hull

On rappelle que la réalisation de ce projet de réaménagement des boulevards Maisonneuve et Saint-Laurent sera assurée par la Ville de Gatineau (3 600 000 \$ - surplus de l'ex-Ville de Hull), la Commission de la capitale nationale (7 000 000 \$) et le gouvernement fédéral (1 000 000 \$ - programme d'infrastructure). On présente les principales caractéristiques de ce projet en insistant sur :

- Les phases de réalisation :
 - Maisonneuve entre Sacré-Cœur et Élizabeth-Bruyère;
 - Saint-Laurent entre Laurier et Maisonneuve;
 - Saint-Laurent entre Maisonneuve et le ruisseau de la Brasserie;
 - Maisonneuve entre Élizabeth-Bruyère et Laurier.
- Les objectifs du projet de réaménagement des boulevards;
 - Favoriser le retour de résidants au centre-ville;
 - Rehausser la qualité du milieu urbain;
 - Protéger et mettre en valeur le patrimoine de l'île;
 - Inciter des interventions pour le renouveau urbain de l'île;
 - Promouvoir la mixité des usages (institutionnel, touristique, culturel, commercial et résidentiel)
- Les grands axes d'accès régionaux;
 - Ponts Cartier-Macdonald, Alexandra, du Portage et des Chaudières;
 - Boulevard de la Confédération, autoroutes 5 et 50, rues Laurier et Montcalm, boulevards Maisonneuve, Saint-Laurent et Alexandre-Taché;
- Le transport public (Rapibus);
- Les rivières, les plans d'eau, les espaces verts, les parcs urbains, les liens récréatifs, les attraits touristiques et culturels, le centre-ville, la densification urbaine;

- La vocation du boulevard Maisonneuve :
 - Affirmer l'identité gatinoise en boulevard de prestige;
 - Mettre en valeur la perspective et la relation avec le Cœur de la capitale et le boulevard de la Confédération;
- La vocation du boulevard Saint-Laurent :
 - Créer une transition entre la nature et l'urbain;
 - Renforcer le rôle du boulevard comme une porte d'entrée au Cœur de la capitale du Canada et à l'île de Hull;
- Les concepts d'ensemble des boulevards;
- Les principes d'aménagement (annoncer un renouveau urbain, renforcer les liens, créer un lieu identitaire, marquer les entrées de la Ville, assurer une durabilité, améliorer la sécurité, réintégrer une échelle humaine)
- Les critères de design (promenades piétonnières, expression d'une image de marque, création de nouveaux lieux urbains, terre-plein central avec plantation d'arbres et arbustes et élargi, lieu de commémoration).

Plusieurs commentaires sont formulés sur :

- Les mesures prises pour conserver la végétation;
- Les raisons d'abandonner l'aménagement de carrefours giratoires;
- La motivation de la Commission de la capitale nationale de s'impliquer dans ce projet;
- La participation financière des intervenants (Ville, CCN, Fédéral);
- L'objectif de renforcer les liens du quartier de l'île de Hull;
- L'importance du traitement des portes d'entrée;
- Le choix du mobilier urbain, le modèle des lampadaires, la végétation (distinct du boulevard de la Confédération);
- La révision des normes architecturales et le remembrement de terrains;
- La gestion des entrées charretières.

On présente ensuite brièvement les échéanciers de réalisation :

- Tenue d'une journée « Portes ouvertes » en mars 2004 pour informer le public et recueillir ses commentaires;
- Élaboration des plans et devis et lancement de l'appel d'offres pour le lot 1 du tronçon 1 (Maisonneuve);
- Fin des travaux prévue en octobre 2004 et plantation au printemps 2005;
- Le tronçon Saint-Laurent serait réaménagé en 2005 et 2006.

5. Critères de définition des villages urbains

Une mise en contexte sur les villages urbains est sommairement présentée. On explique et commente les critères de définition de villages urbains et on procède à une description des limites et des principales caractéristiques démographiques de chacun de ces villages urbains. Enfin, on dépose un plan des secteurs de marché de la Ville de Gatineau et des municipalités voisines.

Plusieurs commentaires sont formulés :

- Les limites des villages urbains respectent le périmètre d'urbanisation;
- Certaines limites de villages urbains devraient être revues en fonction des réalités historiques (Deschênes, vieux Aylmer) et du sentiment d'appartenance (Val-Tétreau, du Plateau);

- Un portrait général et complet (patrimoine, culture, loisir, historique, etc.) sera éventuellement préparé pour chacun des villages urbains;
- Les limites du village urbain « Des Golfs » devront être revues (la population du secteur Deschênes n'a aucune appartenance avec la population du secteur Champlain);
- Les critères de base du découpage des villages urbains sont différents des critères de base du découpage des districts électoraux;
- Il faudrait revoir le positionnement de « Angers ». Selon certains il serait plus logique (historiquement) d'inclure « Angers » dans le village urbain « de la Vallée du Lièvre »;
- Un membre soutient que « Riviera » devrait être avec le village urbain « Des Rapides », que Val-Tétreau a plus d'affinités avec « Wrightville » et que le secteur des Hautes-Plaines irait mieux avec « Mont-Bleu »;
- On souligne que l'appellation du secteur des Hautes-Plaines/Mont-bleu pourrait peut-être rappeler la présence de l'ancienne mine du chemin Freeman ;
- Les limites des trois villages urbains d'Aylmer devraient être tracées parallèlement aux rives de la rivière des Outaouais;
- La question du centre-ville devra être soulevée.

6. Discussion sur les composantes identitaires de la Ville

On rappelle succinctement les principales composantes qui façonnent l'identité et la signature de la Ville ; ce sont : les composantes naturelles, le relief, les éléments du paysage naturel et construit, les corridors de verdure et de circulation.

Selon les membres, les composantes identitaires de la Ville sont :

- Les lieux d'échanges (places publiques) et de convergence (piétons);
- Les éléments naturels et patrimoniaux;
- La nature à la porte de la Ville, les rivières, les montagnes, l'hydro-électricité;
- Les corridors de circulation;
- La position de la Ville par rapport à la capitale du Canada;
- La grandeur géographique de la Ville;
- Les composantes naturelles (parcs, rivières), les corridors de circulation dégradés, le paysage urbain déficient, le centre-ville en mauvais état, l'absence de critères d'esthétisme dans les nouveaux développements urbains;
- L'appropriation des lieux historiques (industrie du bois) et les institutions (hôpital, écoles, universités, etc.);
- Le vert (les parcs) et le bleu (les rivières);

- La dépendance d'Ottawa et l'absence de lien autoroutier avec le reste du Québec;
- Une Ville de fonctionnaires (cols blancs) ou touristique;
- Le respect du relief lors des aménagements urbains, l'accessibilité aux rives et au parc de la Gatineau, la présence des animaux sauvages en milieu urbain (corridors de verdure) et la fragilité des zones industrielles (mono-industrie);
- L'aménagement et la protection des berges, la mise en valeur de la Ferme Moore et de la Ferme expérimentale de la rue Gamelin et le développement du parc Jacques-Cartier et du parc La Baie;
- La révision des limites du parc industriel d'Aylmer (zone humide) et de la forêt Boucher;
- Le peu de visibilité des espaces verts en milieu urbain, l'aménagement des portes d'entrée de la Ville (Ponts Alexandra et des Chaudières), les collines de la Gatineau et la présence des rivières, la possibilité de déclarer « patrimoniale » la rivière des Outaouais, la présence de la forte majorité des francophones qui pourrait se traduire par un type d'architecture et un aménagement urbain particulier.

7. Consultation des groupes d'intérêt, cahier du participant

Sujet reporté.

8. Levée de la séance

La séance est levée à 21 h 30.